



ETABLIR L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES : la nouvelle tarification « à la ressource », ou passer d'un cycle budgétaire « traditionnel » à un cycle budgétaire contractualisé

(programme actualisé au regard des décrets et arrêtés parus fin décembre 2016)

Objectifs

- ◆ S'approprier les points clés de la réforme de la tarification (lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016 et 2017), et les impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (décembre 2016) : la contractualisation pluriannuelle
- ◆ Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD, la tarification à la ressource
- ◆ Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD

Programme

- ◆ Passer d'une logique budgétaire tarifée à une logique de tarification à la ressource par le CPOM : la base de l'EPRD : lien entre les « objectifs et moyens) du CPOM et l'EPRD
 - Impact des dispositifs législatifs de fin 2015 : (pour mémoire)
 - Passage en CPOM pour les EHPAD en remplacement progressif des Conventions tripartites
 - Impact de la loi de financement de la sécurité sociale 2016 (et de 2017) pour les ESMS du champ du handicap relevant d'un financement ARS : Passage progressif en CPOM à compter de 2017.
 - Impact sur les CPOM en vigueur, ou les CPOM de 2ème génération
 - CPOM et Appel à projet
 - CPOM et réduction de la dotation globale de financement en cas de sous activité
 - Avantages et inconvénients de cette contractualisation
 - Les CPOM volontaires
 - Les CPOM imposées
- ◆ Présentation de l'EPRD
 - Une inversion de la logique budgétaire ou la tarification à la ressource.
 - L'intégration de la logique « financière » dans le financement.
 - Section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel (CRP)
 - Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
 - L'absence de reprise de résultats dans le cadre
 - La Capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'Insuffisance d'autofinancement (l'IAF).
 - Une section d'investissement rénovée et articulée autour de la notion de fonds de roulement (FR, FRI et FRE) : le tableau de financement prévisionnel
 - Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
 - Articulation de l'ensemble : l'EPRD synthétique
- ◆ Les documents annexés à l'EPRD
 - Le plan pluri annuel d'investissement réactualisé
 - l'EPRD pluriannuel ou le PGFPP (plan global de financement pluri annuel) : intégrer les outils de construction d'une PGFP

Date(s) :
22 mars 2017

Lieu :
Strasbourg

Durée :
1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :
230,00 € /j/pers.
+15 € repas (en option)

Public :
Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs, trésoriers

Méthodes pédagogiques :
Présentation par vidéo projection du PPT support d'animation
Etude de cas travaillée au fil de la séance sur un modèle d'EPRD synthétique

Intervenant :
◆ Luc MAUDUIT, consultant spécialisé en gestion et tarification



- Bilan financier, batteries de ratios (liens avec les indicateurs de l'ANAP)

- **Impact sur le calendrier budgétaire**

- Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
- Au dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
- A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
- Nouveau dispositif = nouvelle organisation en matière budgétaire et financière.
Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes.
- L'évolution du compte administratif, vers un ERRD